Je prendrai note de ses remarques et ma décision sur son premier rappel au Règlement en tiendra compte.

Après avoir rendu ma décision, je pourrai statuer sur le projet de loi d'une façon ou d'une autre, selon la décision prise.

# ÉLECTIONS, PRIVILÈGES, PROCÉDURE ET AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

#### L'ORDRE DE PRIORITÉ

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les partis se sont entendus et je pense qu'il y aura consentement unanime pour proposer les deux motions suivantes immédiatement et les mettre aux voix sans débat. Je propose:

Que le Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés fasse enquête, procède à une étude et (au plus tard le 7 décembre 1989) fasse rapport à la Chambre sur la question de savoir s'il y a lieu de modifier la façon dont les affaires émanant des députés sont choisies pour faire partie de l'ordre de priorité (et, dans l'affirmative, quelles seraient les modifications à apporter à la procédure), et

Que, si ledit comité est d'avis qu'il y a lieu de revoir ou de modifier d'autres aspects de la procédure et des pratiques relatives à la conduite des affaires émanant des députés (y compris la procédure relative aux projets de loi d'intérêt privé), le comité inclue ses observations ou ses recommandations à la Chambre à ce sujet dans son rapport.

M. le Président: Les députés ont entendu la motion du ministre de la Justice. Sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

### **COMMUNICATIONS ET CULTURES**

#### TÉLÉDIFFUSION DES SÉANCES

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je propose:

Que soit autorisée la télédiffusion de certaines séances du Comité permanent des communications et de la culture, et plus précisément, durant l'examen des nominations par décret de Patrick Watson et de Gérard Veilleux à la Société Radio-Canada, de Keith Spicer au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et de Joan Pennefather à la fonction de Commissaire du gouvernement à la cinématographie;

Que cette télédiffusion se fasse selon les principes et pratiques régissant actuellement la télédiffusion des délibérations de la Chambre des communes; et

#### Pétitions

Que cette autorisation prenne effet la semaine du 30 octobre 1989.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion du ministre de la Justice. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

## **PÉTITIONS**

# LA RÉVISION DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'EXTRADITION

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition concernant Charles Ng, le citoyen américain que les États-Unis veulent juger pour 13 meurtres commis sur leur territoire. Le processus d'extradition a été enclenché.

Cette pétition a été certifiée correcte par le greffier, conformément à l'article 36 du Règlement.

Les 1 339 pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à modifier la législation concernant les extraditions pour permettre au ministre de la Justice d'ordonner l'extradition de fugitifs dès qu'elle est demandée ou, s'il y a lieu, après que le système pénal canadien ait disposé de leur cas. Cette pétition porte à 90 987 le nombre de signatures reçues à cet effet à la Chambre.

• (1120)

#### LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs dizaines d'électeurs de la localité d'Elliott Lake, dans le nord de l'Ontario. Ils exhortent le Parlement à rejeter la taxe sur les produits et services proposée.

Les pétitionnaires soulignent que la taxe sur les ventes des fabricants qui était de 9 p. 100 a déjà été portée à 13,5 p. 100 et que la taxe sur les produits et services aurait de graves conséquences sur notre économie, sur les régions et sur le tourisme. Ils font également remarquer que le gouvernement a déjà imposé plus de deux douzaines de hausses de taxes et d'impôt depuis 1984.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition certifiée correcte quant à la forme et au contenu et signée par de nombreux Canadiens, dont des électeurs de Winnipeg-Nord, qui estiment que cette nouvelle taxe proposée sur les produits et services sera invisible, qu'elle s'appliquera à pratiquement tout ce qu'ils achètent et qu'elle suscitera